



# TIR CLUB DE SAINT LYE



Présidente du TCSL  
Mme Véronique IZABEL  
61 Rue du Bas - 10270  
LAUBRESSEL  
N°03/TCSL/BP/2021

## Procès-verbal Assemblée Générale

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, à 20 heures, les membres de l'association Tir Club de Saint Lyé sont réunis dans les locaux du TCSL à Saint Lyé en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente (courrier, mail et affichage dans les locaux de l'association).

Contrôle des pass sanitaires à l'arrivée des participants et rappel des mesures sanitaires.

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée est présidée par madame Véronique IZABEL, présidente de l'association, assistée d'un secrétaire de séance, monsieur Pascal BRAGUE, secrétaire de l'association et de l'ensemble des membres du bureau, M. Guy LOUIS, vice président, M. Christian PROTAT, trésorier, M. David TROUCHOT, trésorier adjoint, et de M. Philippe LAHAYE, secrétaire adjoint.

A 20 heures 15 la présidente constate que les membres présents et représentés sont au nombre de cinquante neuf. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer (quorum réuni) conformément à l'article 5 des statuts.

### L'ordre du jour est appelé par la Présidente :

- Allocution de bienvenue de la Présidente.
- Rapports moral et financier de la saison écoulée.
- Présentation budget année 2021/2022.
- Cotisations 2021/2022.
- Travaux effectués et envisagés pour la nouvelle saison.
- La santé du club, participation aux manifestations.
- Questions diverses.

## **- Rapport moral de Madame la Présidente :**

- La saison 2021 fut et restera très particulière avec la pandémie de COVID 19 qui a pour la seconde année perturbé le bon déroulement des activités de l'association. Malheureusement ce n'est pas terminé et nous espérons que la nouvelle saison se déroulera sous de meilleurs auspices.

- Nouveauté suite à pandémie : obligation d'avoir le pass sanitaire pour la pratique de notre sport au sein de nos installations. Nous sommes donc contraints de refuser les membres dépourvus de ce sésame.

- Concernant les licences, il a été demandé de fournir un certificat médical en amont pour valider le renouvellement. Ce nouveau dispositif devait remplacer le visa du médecin au dos de la licence mais les textes législatifs n'ont à ce jour pas encore été modifiés. Pour les prochains renouvellements de détentions les tireurs devront faire tamponner la licence par le médecin. Espérons que cet oubli sera corrigé pour la fin de l'année.

- Notre club compte à ce jour 177 licenciés, chiffre qui reste stable au cours des années. Une minute de silence est observée suite à la disparition de quatre membres du club au cours de la saison passée. A l'issue, la Présidente remercie l'assemblée.

## **Rapport financier du trésorier :**

- Pour l'exercice 2020/2021, les investissements dans l'amélioration des installations et locaux, les charges d'exploitation et les frais de tenue de comptes représentent un total de 32019,36 €. Le montant des produits est de 32478,50 € et le compte de résultat se clôture au 31 août 2021 avec un solde créditeur de 459,14 €. Le montant des cotisations pour la nouvelle saison : Adulte 160 € et jeunes 10 €, conformément aux directives de la FFTir qui a consenti une réduction suite au Covid.

Membres présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
40	59	59	0	0

Mis au vote, le rapport financier pour la saison écoulée est adopté.

## **Travaux d'entretien et d'amélioration :**

### **- Réalisés :**

Au cours de la saison écoulée divers travaux ont été réalisés. Rénovation stand 10 mètres, peinture et installation de quatre cibles électroniques, dont une financée en partie par la FFTir et la Ligue Champagne Ardennes. Aménagement d'un auvent et pose d'étagères au pas de tir 100 mètres. Fabrication et installation d'un bar mobile de séparation dans le club house par un membre du bureau.



**- En projet :**

Achat de protections pour les tablettes des cibles électroniques. Mise aux normes des WC pour accès aux personnes à mobilité réduite. En extérieur, remise en état du chemin d'accès et du parking. Création d'une dalle de réception PMR à l'entrée des pas de tir. Réfection des pare-balles au stand 25 mètres et création de deux postes de tir 50 mètres avec abri.

La présidente remercie les bénévoles qui œuvrent occasionnellement et tout au long de l'année pour les travaux réalisés.

**- Accès aux installations et réglementation :**

Les tireurs qui se sont vu attribuer une clé d'accès au stand doivent en cas d'arrêt du tir ou de mutation, la remettre à la présidente pour récupérer leur caution. La demande d'une clé est à faire auprès de la présidente qui se réserve le droit de refuser. En effet, il est inadmissible qu'un tireur ne participant pas à la vie de l'association et au challenge annuel du club soit détenteur d'une clé.

L'essai d'armes de chasse doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la présidente.

Carnets de tir, ce dernier a été supprimé par la nouvelle réglementation mais conservé par notre association, conformément au règlement intérieur (articles 21 et 22). En conséquence, les trois tampons par an restent de rigueur. Les présidents de clubs sont responsables de la délivrance des avis favorables pour le renouvellement des détentions d'armes. Ils doivent pouvoir répondre aux obligations et prouver l'assiduité des tireurs en cas de besoin. Le calendrier des tirs contrôlés est consultable sur le site internet de l'association. Messieurs Didier FINOT et Philippe LAHAYE sont désormais mandatés et habilités à signer les carnets de tir lors des séances de tirs contrôlés.

L'avis favorable pour le renouvellement des détentions ne sera délivré au demandeur qu'après vérification de son dossier complet.

Concernant les affiches pour la vente d'armes, bien vouloir respecter les mentions obligatoires : faire figurer la catégorie de classement du matériel à vendre (déclaration ou détention) et préciser que la transaction se fera obligatoirement via un armurier ou un courtier en arme.

**Activités de l'association :**

Pour la saison 2021/2022, trois compétitions seront organisées par le club de St Lyé :

27 et 28 novembre 2021, 5<sup>ème</sup> manche de la coupe de l'Aube en 10 mètres

26 et 27 mars 2022, championnat départemental armes anciennes

juin 2022, challenge interne du club, date sera précisée ultérieurement.

## Rappel des consignes sanitaires :

Pour accéder au club il faut être détenteur du pass sanitaire, porter un masque à la sortie du véhicule jusqu'à l'installation au pas de tir. Utiliser le gel mis à disposition, respecter la distanciation et aucun prêt de matériel entre tireurs. Il est impératif à l'arrivée de s'inscrire sur les feuilles de présence à disposition à l'entrée du club house, même si vous ne tirez pas. En cas de cluster déclaré au club, ces documents permettront de prévenir les cas contacts via la mairie et l'ARS. Ce protocole sera amené à évoluer en fonction des directives gouvernementales.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la Présidente lève la séance à 21 heures 15.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

A Saint Lyé, le 2 octobre 2021

La Présidente de séance  
Véronique IZABEL

A circular stamp with the text "ES SAIN" at the top and "10100" at the bottom. The stamp is partially obscured by a handwritten signature in blue ink.

Le Secrétaire de séance  
Pascal BRAGUE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.